COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Septembre 2026

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Blakoe, Guerre, Mesdames Fontébasso, Motreuil, Lebrun.
ABSENTS EXCUSÉS : M. Woilrand, M. Dubois, Mme Cheutin, Mme Jarreau.
POUVOIRS : M. Woilrand donne pouvoir à M. Fidanza, Mme Cheutin donne pouvoir à M. Blakoe, Mme Jarreau donne pouvoir à M. Lavail, M. Dubois donne pouvoir à Mme Fontébasso.
SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza.

Début Conseil 20H05

Accueil et intervention : Mme Nicole Doro (Responsable Affaires Publiques & Communication) usine Lafarge Martres Tolosane / **M. Jean-Marie Haghcheno** Société Teréga.
Présentation du projet Carbocleartech : Le processus de fabrication du ciment nécessite de cuire à très haute température (1450°C) un mélange de calcaire et d'argile afin de le transformer en clinker. Cette transformation libère le gaz carbonique (CO^2) présent naturellement dans le calcaire. L'objectif du projet 'Carbocleartech' est de capter ce gaz à la sortie du four pour le purifier puis le stocker afin qu'il ne soit plus rejeté dans l'atmosphère. De 2026 à 2028 plusieurs méthodes de captage et purification seront testées à l'usine de Martres Tolosane et parallèlement des études seront menées pour trouver la meilleure solution et lieu de stockage du CO^2 capté. La seule solution valable pour le stockage des millions de tonnes de CO^2 est l'enfouissement en profondeur dans le sol (entre 1 et 2 km). Il est envisagé une zone de stockage qui pourrait, en fonction de la nature des sols, se situer entre Mondilhan à Lannemezan. Afin de transporter le CO^2 jusqu'à la zone de stockage un gazoduc sera nécessaire. Gazoduc gérer par l'entreprise Térega, transporteuse du gaz naturel dans le sud/ouest. Plusieurs études afin de trouver le meilleur itinéraire de ce gazoduc sont en cours. La Commune de Le Fréchet, qui accueille déjà une conduite de gaz à haute pression, est susceptible d'être sur le tracé du gazoduc de CO^2, d'où la présentation du projet 'Carbocleartech' de ce soir. Si le projet est mené à son terme, les travaux devraient avoir lieu entre 2030 et 2031 pour un démarrage des opérations de stockage en 2032. D'autres réunions à destination des élus et des habitants seront organisées d'ici là, lorsque les études de sols et du tracé envisagé pour le gazoduc seront finalisées. L'une d'elles devrait avoir lieu le 29 octobre à Péguillan.

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Juin 2026 :

Aucune remarque particulière, le compte rendu du Conseil Municipal du 26 Juin 2026 est validé à l'unanimité des membres présents.

2) Infos diverses :

Mercredi 1er Juillet : Suite au signalement de la disparition du panneau 'voie sans issue' de l'impasse des Chênes par **M. BLAKOE** lors du précédent Conseil Municipal, M. le Maire a acheté et replacé le panneau. Coût du panneau et fixations : 53 €.

Lundi 10 août à 18h30, la prise en chasse d'un véhicule ayant fait un refus d'obtempérer à Boussens, s'est terminée par un accident au niveau de l'espace campanère avec la détérioration d'une barrière, du panneau 'Espace Campanère' et du coffret Enedis. M. le Maire précise que le soir même une notification a été envoyée à Enedis pour la mise en sécurité du coffret (toujours sous bâche à ce jour) et que le lendemain un dépôt de plainte a été effectué à la brigade d'autoroute de St Gaudens. M. le Maire est convoqué le 14 janvier au tribunal correctionnel de St Gaudens à l'audience de la victime. M. le Maire a réparé et remit en place le panneau puis tronçonné et évacué la barrière détériorée





Jeudi 20 août, la Commune a subi en soirée un violent orage accompagné de fortes rafales de vent, de grêle et de fortes précipitations. L'Espace Campanère a été impacté par cet orage et des infiltrations d'eau ont encore fait tomber des plaques de faux plafond. Ces plaques ont été en partie remplacées par M. le Maire et d'autres repeintes. Enfin un produit de démoussage a été pulvérisé sur les tuiles.




Le logement communal du 3 rue de la faïencerie a également été impacté. Une masse d'eau impressionnante s'étant accumulé derrière la porte de la cuisine, a fini par pénétrer dans la maison et traverser cette dernière inondant la cuisine et le hall de l'habitation. Le soir même, Mme Jarreau, M. Lacoste et M. le Maire étaient sur place pour venir en aide et évacuer l'eau de l'habitation. Les murs, plaintes et revêtements du sol de la cuisine ont été très fortement impactés. Une déclaration a été faite à l'assurance de la Commune et un expert est venu le 22 septembre constater les dégâts. Ce dernier est en attente de devis pour la réfection du sol et les travaux de peinture et de réparation des murs.





Afin de protéger le logement d'un autre épisode orageux intense, M. le Maire propose l'installation d'un batardeau sur l'encadrement de la porte de la cuisine. Coût estimé entre : **500 à 1000 €**

Parallèlement, un devis pour la réfection de l'abri à l'arrière de l'habitation a été établi par **M. Rey** (Entreprise Générale du Bâtiment à Estadens). Le devis s'élève **à 1 813,24 € TTC**. M. le Maire doit recevoir M. Rey pour discuter des travaux et de ce devis.

En marge de ces travaux, la boite à lettre du logement a été remplacée, des arrêts de volets installés et diverses bricoles visant à améliorer le logement communal 1. M. Le Maire précise également que face aux périodes de canicule de cet été un rafraichisseur d'air et un ventilateur ont été fournis à Mme Costille pour équiper le deuxième logement communal.

Lundi 7 septembre, suite au signalement de **M. Blakoe** au précédent conseil municipal, M. le Maire a effectué la réparation de la buse cassée au départ du chemin de la Bernèze.







Lundi 14 septembre, M. Le Maire a reçu le lieutenant chargé du contrôle sécurité des salle des fêtes pour un passage en catégorie 5... Les normes ayant changées, les deux salles en fonction du nombre maximum de personnes pouvant être accueilli (moins de 300) vont passer de la catégorie 4 à 5. Cela n'impliquera aucun changement particulier sauf l'arrêt des visites de sécurité obligatoires tous les trois ans. Ces visites ne se feront désormais que sur demande de la Mairie, ce qui n'exclut pas, bien sûr, d'être à jour des normes de sécurité et de continuer l'entretien annuel des systèmes incendies et avertisseurs sonores.

Lundi 21 septembre, M. le Maire a pulvérisé un débroussaillant sur les ronces qui envahissent la réserve incendie. Un deuxième passage sera nécessaire début octobre puis un arrachage manuel en novembre.

Visiblement la maison de **M. et Mme Firmino** a été vendue à un couple avec un enfant. La maison de **M. et Mme Bartley** a été également vendue à un couple de retraités qui devrait arriver entre octobre et novembre. Ces deux habitations se situent impasse des Acacias.

3) Point compta et finances :

Mercredi 1 Juillet : Le remboursement du prêt relais pour les travaux sur la RD635 soit 77 000 € + 1940,40 € (intérêts 2025) + 97,02 € (intérêts 2026), soit 79 037,42 € a été effectué et donc soldé.

Mardi 15 Septembre le Conseil Départemental a versé les **10 046,40 €**, dernière subvention à percevoir pour les travaux 2025 sur la RD635

Mercredi 23 Septembre la Commune disposée sur son compte de **64 564,41 €.**

4) Point projets 2027 / 2028

Mercredi 14 Octobre, M. le Maire a rendez-vous à la Communauté des Commune avec un représentant du Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin d'exposer les projets d'investissements de la Commune pour la période 2027/2028. M. le Maire interroge le Conseil Municipal sur d'éventuelles idées de travaux auxquelles les conseillers auraient pensé.

Est prévu pour 2027 :

- Pose de chicanes à l'entrée du village **(estimation 28 559,18 € TTC**).

Pourrai être envisagé 2028/2029 :

- Pose climatisation réversible dans 2ème logement communal **(estimation 4000 et 5000 € TTC)**
- Rénovation salle de bain logement 1er communal **(estimation 8000 € TTC)**
- Rénovation sol espace Campanère **(4500 € TTC)**

5) Délibération Éclairage Public

Le 10 septembre le SDEHG a transmis à la Commune l'étude réalisée pour la pose d'une lanterne route de Boussens au niveau de l'habitation de M. Comte. Aujourd'hui le SDEHG invite le conseil municipal à délibérer sur l'engagement de la participation financière de la commune à hauteur de 414 €, selon les bases suivantes :

TVA (récupérée par le SDEHG)	**147 €**
Part SDEHG	**372 €**
Part restant à charge de la commune (estimation)	**414 €**
Total	**933 €**

Après exposé de M. le Maire et délibérations, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces travaux et l'engagement de la participation financière de la Commune à hauteur de 414 €

6) Délibération SDEHG 'Petits travaux'

Depuis 2018, le SDEHG a mis en place une procédure spécifique aux "petits travaux urgents" nécessitant une réactivité importante des services de Syndicat et des entreprises. En 2021, cette procédure a été étendue à l'ensemble du mandat.

En 2026, pour faire suite aux élections municipales, il est demandé à la Commune de valider une délibération de principe spécifique à ces travaux, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale.

Compte tenu du caractère modeste, tant budgétaire qu'en terme d'équipements électriques de la Commune, M. le Maire juge le plafond de 10 000 € annuels de contribution communale excessif et ne considère pas nécessaire d'adopter cette délibération.

7) Délibération brigade de gendarmerie St Martory

Des restructurations de la répartition de gendarmeries sur le territoire français font apparaître la volonté de regrouper sur certains territoires des gendarmeries en faisant disparaître de certaines villes des gendarmeries existantes. Eloignant toujours plus les services historiques de l'Etat de la population rurale. Ainsi la brigade de gendarmerie de Saint-Martory pourrait dans un avenir proche être supprimée et les personnels transférés à Salies du Salat.

M. le Maire explique que le Maire de Saint-Martory sollicite le Conseil Municipal du Fréchet pour adopter une délibération demandant le maintien de la brigade de Saint-Martory. Notons que les Communes de Lestelle et Arnaud-Guilhem ont déjà délibéré dans ce sens.

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une délibération demandant le maintien de la brigade de gendarmerie de Saint-Martory

8) Délibération chicanes RD635

Cet été M. le Maire a travaillé avec le cabinet Commingeo sur le projet de chicanes à l'entrée du village (coté Boussens) afin de faire ralentir les véhicules sortants et entrant dans le village.
Deux entreprises ont été sollicités pour demandes de devis, Colas et Spie Batignolles Malet. Entreprises ayant déjà travaillé sur le village. Les deux entreprises ont répondu mais seule l'entreprise Colas a pris contact avec le maître d'œuvre pour prendre de plus amples informations sur les travaux. Les offres font apparaître les chiffres suivants :

N° du Pli	1	2	3
Nom candidat	SPIE BATIGNOLE MALET	COLAS OFFRE DE BASE	COLAS VARIANTE
€ HT	25 627,84 €	23 799,32 €	20 642,73 €
€ TTC	30 753,41 €	28 559,18 €	24 771,28 €

Pour rappel le cabinet Commingeo avait le 9 juin estimé le coût de ces travaux à 16 042,20 TTC, Madame Dessens en charge de ce dossier regrette que la conjoncture mondiale rende les estimations et les coût aussi imprévisibles et s'en excuse.

A la vue des propositions faites le Conseil Municipal retient l'entreprise COLAS et autorise par délibération prise à l'unanimité, M. le Maire a effectuer les demandes de subventions auprès des :

- **Conseil Départemental de la Haute Garonne**
- **État au titre de la DETR 2027**

Pour un montant HT de 23 799,32 € concernant l'offre de base de l'entreprise Colas.

9) DM rectificative travaux RD636

La trésorerie Générale demande à la Commune de prendre une décision modification afin de rectifier des lignes comptables mal imputées lors des exercices précédents concernant les travaux sur la RD635, afin de les imputer sur les bonnes lignes comptables. Il ne s'agit que de mouvements d'écritures sans incidence sur les finances de la Commune.

Questions diverses :

Récital au Fréchet : M. Jacques Dubois a proposé à M. le Maire d'organiser un récital Piano/Voix sur des chansons de Barbara et Serge Gainsbourg à destination des habitants du Fréchet et aux extérieurs à l'Espace Campanère le Vendredi 16 Octobre à 20h30. L'entrée sera gratuite et une participation au chapeau sera proposée.
Monsieur le Maire propose que la Mairie s'associe à cette initiative en offrant une collation à la fin du récital. Boissons et gâteaux sucrés dont le coût estimé ne devrait pas dépasser les 50 €.

Clôture du Conseil Municipal à 23 h 20.
Prochain Conseil : **Le Vendredi 6 Novembre**